

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Economie, social, inégalités (France) > Fiscalité (France) > **Nouveau Front populaire et fiscalité (France) : Le peuple social des 92% (...)**

Nouveau Front populaire et fiscalité (France) : Le peuple social des 92% d'en-bas

mardi 2 juillet 2024, par [DELARUE Christian](#) (Date de rédaction antérieure : 29 juillet 2024).

Avec le NFP fiscal, le peuple social a son plafond à 92% d'en-bas.

Avec le NFP, l'ancien « *we are the 99%* » , que j'ai traduit depuis longtemps maintenant en « *peuple-classe des 99%* » (comme ensemble de classes sociales subissant le classisme de la classe dominante qui l'est en soi et pour soi - pour le dire très brièvement), devient, sans disparaître, en ce mois de juin 2024, « *peuple social des 92%* », peuple au sens social , car peuple pensé par des experts (cf site en note de bas de texte), car « peuple objet », objet d'une politique mais ici large fraction de peuple exonéré - et non pas accablé (politique de droite avec clivage austérité aux uns et dividendes aux autres) - exonéré d'une contribution fiscale visant à faciliter des dépenses sociales diverses (services publics et tout un ensemble de politiques nécessaires à une transition écologique et sociale) mais aussi - et ce n'est pas rien ce « coup double » - pour réduire l'écart entre riches du 8% - surtout les bénéficiaires de dividendes dans le 1 à 2 % - et les autres.

Ce peuple social-fiscal provient en théorie de l'établissement d'un seuil issu d'accords entre chercheurs et de statistiques, barre qui sépare donc ici les riches des 8% d'en-haut et les non riches des 92% d'en-bas. Il y a une part d'arbitraire mais cette zone de séparation apparaît pertinente à beaucoup. C'est qu'on ne peut se contenter de prendre l'argent seulement dans la « classe financière » des 1 à 2% d'en-haut, qui pourtant est autrement plus riche en dividendes que la tranche juste en-dessous !

La fiscalité du NFP, telle que prévue à ce jour (cf simulateur en note), crée donc un rapport social et fiscal (rapport redistributif) entre ceux et celles qui vont payer (car riches) et celles et ceux qui en seront dispensés car jugés non riches, ceux et celles qui consomment l'entièreté de leur revenu mensuel, 1- soit avant la fin du mois, 2 - soit juste en fin de mois, 3 - soit ceux et celles épargnant une somme jugée modeste chaque mois et utile à l'acquisition de biens nécessaires à la vie ordinaire .

La fiscalité des riches des 8% sera progressive, « à proportion des facultés contributives » (sauf erreur- me le signaler svp) et ceux et celles près de la barre paieront beaucoup moins que ceux et celles dans le 1% et à fortiori dans le 0,1%. On verra bien le moment venu la réalité du mécanisme fiscal employé (si le NFP gagne).

La question que je pose, ayant vu la courbe de paiement de la CGT des Finances (retrouvée ci-dessous) ou les riches payaient moins que leur faculté contributive (courbe qui redescendait) c'est pour les ultra-riches : comment les faire payer ? Pour eux c'était et c'est encore carrément la fuite : chose insupportable !

Je dis les choses nettement car peu m'importe les petits tricheurs pauvres à 10 euros quand les milliardaires déposent tranquillement dans les paradis fiscaux ! J'aurais aimé être brigade fiscale à

l'international ! (mais fallait et faut encore être très bon !)

Christian Delarue

A consulter ce SIMULATEUR du NFP <https://impots-frontpopulaire.fr/>

Comme indiqué, il n'est pas officiel. Celui-ci a été réalisé par des militants bénévoles du Nouveau Front Populaire.

Le calcul fiscal est maintenant basé sur le barème CSG proposé par LFI pour l'élection présidentielle de 2022. Il est également basé sur [ce barème](#) de 14 tranches de l'impôt sur le revenu, qui correspond à un gain budgétaire de 5,69 Milliards €. Le point-pivot (revenu net à partir duquel on paye plus qu'avant en étant célibataire) est situé à 4000€ net mensuels. Il est cohérent avec le programme du Nouveau Front Populaire ainsi que les déclarations de ses représentants.

XX

D'où je parle : Retraité, j'ai fait l'Ecole Nationale des Impôts (ENI) de Clermont-Fd (dite Ecole VGE) il y aura exactement 30 ans bientôt en septembre 1994 soit 9 mois comme secrétaire de section CGT ENI avec Thierry Durin décédé l'an dernier et avec Jean-Robert SKL— cette année-là, devenu plus tard élu national SNADGI-CGT puis autre instance ensuite ! Belle promo ! Je suis maintenant retraité (élu UFR Finances) mais ayant fait autre chose pendant 30 ans que de la fiscalité une matière très technique qui bouge... et qui s'oublie ---- ! Contrairement à ce qu'on pense souvent, on ne fait pas que de la fiscalité à la DGFIP !

XX

Le tableau ci-dessous est en revenu brut alors que le simulateur d'impôts du NFP est en revenu net.



P.-S.

• BILLET DE BLOG (MEDIAPART) 29 JUIN 2024 :
<https://blogs.mediapart.fr/christian-delarue/blog/290624/nfp-fiscal-le-peuple-social-des-92-den-bas>

• Christian Delarue
MRAP (Conseil National) délégué à l'altermondialisme - Syndicaliste (Dir- CGT Finances UFR - Resp. Antifacisme)

Abonné-e de Mediapart

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.